



Incubateur Marne-la-Vallée - Descartes Innovation  
23 rue Alfred Nobel - 77420 Champs-sur-Marne  
[www.incubateur-descartes.com](http://www.incubateur-descartes.com) - [info@incubateur-descartes.com](mailto:info@incubateur-descartes.com)  
Tel. : +33 (0)1 60 53 62 45



Incubateur Descartes

# **Règlement du Concours 2012 de projets de création d'entreprises innovantes**



## Règlement Concours 2012 de projets de création d'entreprise de l'Incubateurs Descartes

### ARTICLE 1 : Objet

Un concours de projets de création d'entreprise innovante, ci-après dénommé le concours, est organisé en l'an 2012 par l'Incubateur Descartes. Ce concours est destiné à :

- stimuler les initiatives de création d'activités nouvelles,
- accompagner les porteurs de projets en les incubant de l'idée à sa réalisation,
- faire émerger des startups innovantes et pérennes,
- récompenser de quatre à dix projets en leur donnant une aide financière et matérielle pour les réaliser.

On entend par innovation, tout nouveau produit, design, procédé, organisation ou service pouvant faire l'objet d'une diffusion à grande échelle.

### ARTICLE 2 : Thématiques

Afin de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux tels que le vieillissement de la population, les dérèglements climatiques, ou l'essor massif des échanges d'information, mais également d'anticiper les incertitudes qui planent sur ces sujets, il est aujourd'hui devenu urgent d'innover pour assurer un développement plus durable à l'humanité.

Nos modes de vie à dominante urbaine, la démographie, et l'augmentation des échanges sont autant de facteurs qui à l'échelle mondiale, pèsent sur l'environnement de manière toujours plus intense. Beaucoup de défis restent à relever pour faire face à ces pressions environnementales : production de déchets restant élevée, émissions polluantes, effets négatifs de la qualité de l'air sur la santé humaine, décharges de nutriments par les populations rurales et l'agriculture comme source de pollutions. Parallèlement, dans les prochaines années les services numériques auront pour défi de répondre au moins en partie à de grands enjeux sociétaux comme notamment l'amélioration de la qualité de vie via l'accès et l'échange d'information, le développement durable (via la limitation des déplacements grâce aux échanges distants), la conservation du patrimoine ou encore la fourniture d'outils permettant d'accélérer le développement de nouveaux modèles d'innovation ouverte (open innovation).

La réponse à ces défis d'aujourd'hui et de demain, passe par un soutien aux technologies innovantes. Par ailleurs, une des réponses à la crise actuelle réside dans l'innovation et la stimulation des projets entrepreneuriaux, sources de croissance et d'emplois pour les années à venir.

Dans cette logique, le concours de l'Incubateur Descartes souhaite récompenser et accompagner en incubation les projets de création d'entreprise correspondant à l'une des thématiques décrites ci-dessous.

Les projets sélectionnés devront permettre le développement d'un nouveau produit ou service qui n'existe pas encore sur le marché et/ou qui apporte une grande amélioration en matière de qualité, d'efficacité et d'usage. Sont concernés les services à la personne comme les services aux entreprises.

**Écotechnologies et ville durable** : les projets sélectionnés devront permettre directement ou indirectement une amélioration de l'environnement, ou s'inscrire plus généralement dans une logique de développement durable. L'innovation apportée pourra être technique, conceptuelle ou encore méthodologique.



Les solutions proposées pourront, par exemple<sup>1</sup>, concerner les enjeux suivants :

- la maîtrise des dépenses énergétiques dues aux transports et aux bâtiments ;
- les réseaux énergétiques intelligents (smart grids) ;
- la réduction des nuisances sonores et des émissions polluantes ;
- les solutions intégrées pour une meilleure utilisation / gestion de l'eau, le suivi des canalisations, la collecte et l'analyse des données ;
- le développement de solutions énergétiques renouvelables ;
- la mobilité, les nouveaux modes de transports éco-responsables ;
- le « green IT », pour l'amélioration de la performance énergétique des outils de production informatiques.

**Services numériques** : les projets sélectionnés devront s'inscrire pleinement dans le monde numérique actuel, caractérisé par l'explosion des données, le nuage, le taux d'équipement des populations en smartphones, la géolocalisation, l'interconnectivité en très haut débit et l'intelligence en réseau. L'utilisation et le développement de technologies nouvelles devront apporter des réponses inédites aux besoins que vous aurez identifiés. L'innovation apportée pourra être technique, conceptuelle ou encore méthodologique.

Les solutions proposées pourront, par exemple<sup>2</sup>, concerner les enjeux suivants :

- échanges de données : open data, multiplication des supports, nuages d'applications, réseaux sociaux ;
- dispositifs numériques sur site : 3D, réalité augmentée et systèmes immersifs, guides nouvelle génération, téléphones mobiles, podcasts<sup>3</sup> ;
- interfaces innovantes de navigation dans les contenus pour le grand public : interactivité, contenus générés par les utilisateurs, API<sup>4</sup>, widget<sup>5</sup>, web sémantique, etc.
- services de diffusion de contenus sur les plates-formes collaboratives et les réseaux sociaux ;
- services d'indexation collaborative sur des contenus en ligne / tags<sup>6</sup> ;
- accessibilité : permettre l'accès à des services à distance à tous ;
- dispositifs culturels sur Internet : visites virtuelles, parcours thématiques, services en ligne, Web TV ;
- éducation : développement de nouveaux outils d'apprentissage (téléapprentissage, mise en réseau de ressources éducatives pour le soutien scolaire).

**Santé et société** : les projets sélectionnés devront permettre le développement d'un médicament, un vaccin ou tout autre produit, équipement ou service apportant une amélioration marquée du confort et de l'allongement de la vie, de la protection de la santé humaine, ou de la prise en charge des patients.

Les solutions proposées pourront, par exemple<sup>7</sup>, concerner les enjeux suivants :

- criblage de molécules actives : développement de médicaments pour maladies rares, analyse de biomarqueurs ;
- systèmes de détection de mouvement : prévention des chutes, rééducation, kinésithérapie ;
- évaluation préclinique : lutte contre la résistance bactérienne ;
- matériel médical : système d'imagerie innovant, mobilier médical ergonomique.

---

<sup>1</sup> Liste indicative et non exhaustive

<sup>2</sup> Liste indicative et non exhaustive

<sup>3</sup> Téléchargement de fichiers multimédias audios et vidéos à l'aide de flux RSS

<sup>4</sup> Interface de programmation

<sup>5</sup> Contraction des mots windows et gadget, pour désigner un élément graphique présent sur un bureau virtuel, permettant d'accéder à un service

<sup>6</sup> Mot clef renvoyant à de l'information

<sup>7</sup> Liste indicative et non exhaustive



**Parallèlement aux projets sélectionnés dans les thématiques ci-dessus, le jury portera un attention particulière aux projets associant des équipes s'approchant de la parité homme / femme et un ou plusieurs prix spécial du jury sera décerné pour :**

**L'Entrepreneuriat féminin :** pour l'excellence de femmes porteuses de projets d'affaires de qualité ou chefs d'entreprises en développement.

### **ARTICLE 3 : Candidatures et recevabilité**

Peuvent participer à ce concours :

- toute personne physique résidant en France, quelle que soit sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle, dont le projet porte sur la création et/ou le développement d'une entreprise innovante ;
- toute entreprise de moins de dix-huit (18) mois ayant son siège social en France, nommément représentée par l'un de ses dirigeants.

Ne peuvent concourir les membres du jury, les experts sollicités dans le cadre du présent concours, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré), les membres de l'Incubateur Descartes et les projets ayant déjà été incubés.

Pour concourir les candidats devront transmettre leur dossier avant le **31 janvier 2012, minuit**.

### **ARTICLE 4 : Critères de recevabilité**

Seront étudiés les projets "en émergence", au stade de l'idée ou de la préfiguration nécessitant d'être approfondis aux plans technologique, organisationnel, industriel, commercial, juridique ou financier ; en effet une phase de maturation et d'élaboration du projet de six à douze mois est souhaitée avant la création ou la poursuite du développement d'une société. Néanmoins, les sociétés déjà constituées mais encore en phase de maturation sur leur projet peuvent aussi concourir.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet pourra être porté par une personne morale ou plusieurs personnes physiques. Le cas échéant, ces fondateurs personnes physiques seront conjointement candidats.

Seront présélectionnés pour soutenir leur projet devant un jury les candidats dont le projet présente les caractères requis de sérieux, d'innovation et de retombées potentielles.

### **ARTICLE 5 : Critères de sélection**

La sélection des projets se fera sur la base des principaux critères suivants :

- caractère innovant du projet,
- qualités technologiques et scientifiques du projet,
- implication, profil des fondateurs et motivation quant à la création et au développement d'entreprise,
- création d'emplois à moyen terme,
- viabilité économique du projet, en fonction de critères techniques, financiers et commerciaux définis dans le dossier de participation,
- utilisation pressentie de la dotation financière (les dépenses en personnel étant inéligibles).

### **ARTICLE 6 : Dépôt des dossiers de candidature**

Le dossier de candidature est disponible sur demande à [concours@incubateur-descartes.com](mailto:concours@incubateur-descartes.com). L'ensemble de la procédure s'effectue en mode dématérialisé.



Si nécessaire et sur demande, les candidats s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'expertise de leur dossier avant le 6 février 2012 midi.

Le formulaire de candidature doit être intégralement rempli et indiquer un choix de catégorie thématique à laquelle le candidat concourt et, si approprié en plus la thématique entrepreneuriat féminin.

La description détaillée du projet doit reprendre au mieux les informations listées dans le plan proposé, aucune section ne pouvant rester sans réponse sous peine d'inéligibilité. La structure ne peut être modifiée que pour détailler certaines parties.

Le dossier de candidature devra être rempli en langue française de préférence, en langue anglaise en second choix.

En cas de questions, merci d'envoyer un email à [concours@incubateur-descartes.com](mailto:concours@incubateur-descartes.com).

#### **ARTICLE 7 : Le jury**

Le jury d'experts est présidé par le président de l'Incubateur Descartes ou son représentant.

Le jury est constitué en sous-groupes, composé de représentant(e)s de<sup>8</sup> :

- Advancity
- Agence Descartes Développement
- Agence Pour la Création d'Entreprise
- Agoranov
- Cap Digital
- Captronic
- Centre Francilien de l'Innovation
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne
- Club Invest 77
- Finance & Technologie
- Institut National de la Propriété Intellectuelle, INPI
- Mécatronique
- membres académiques des établissements du PRES Université Paris-Est
- OSEO
- Réseau Entreprendre
- SAN du Val Maubuée
- Scientpôle Initiative
- Seine-et-Marne Développement
- Société Adoc Talent Management
- Société Générale
- Société CELESTE
- Société Moviken
- Sol'iage.

Le jury est indépendant et souverain. Après examen des dossiers, il se réserve le droit de n'attribuer aucun prix, s'il estime que les projets ne répondent pas suffisamment aux critères définis dans le présent règlement.

Le jury sélectionnera le 8 février 2012, parmi les candidats, une quinzaine de projets, sur la base du plus grand nombre de voix et en fonction des critères visés à l'article 5. En cas d'ex æquo, un deuxième tour de vote sera effectué selon le mode de vote. Le président du jury aura alors voix prépondérante au deuxième tour.

Des expertises techniques, scientifiques, juridiques ou économiques pourront être confiées à des experts non membres du jury. Les 15 candidats shortlistés seront informés le 9 février 2012 et invités à se présenter lors d'une audition le 15 février 2012.

---

<sup>8</sup> Voir site internet de ces organisations pour plus d'informations sur leurs activités respectives



#### **ARTICLE 8 : Les prix**

Quatre à dix (4 à 10) prix seront décernés le 6 mars 2012 pour un montant total de soixante mille euros (60 000 €) sous forme de prêt d'honneur décaissé avant le 31 mars 2012, soumis à la signature d'une convention d'incubation.

Les modalités détaillées de règlement du prix seront fixées dans une convention entre l'Incubateur Descartes et le lauréat, signée au plus tard le 15 mars 2012.

Les lauréats seront autorisés à se prévaloir librement du prix qui leur sera attribué, les dépenses devront faire l'objet d'un accord de principe de l'incubateur Descartes et seront soumises à concurrence pour celles supérieures ou égales à 3000 euros HT.

Les lauréats bénéficieront en outre d'une incubation semestrielle, reconductible trois fois dans la limite de vingt-quatre (24) mois au sein de l'Incubateur Descartes et des services associés : accompagnement et conseils individualisés, séances de formation, accès au réseau, hébergement si nécessaire.

#### **ARTICLE 9 : Engagement des candidats**

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

Les candidats s'engagent à :

- garantir sur l'honneur la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature,
- participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au concours,
- si leur projet est présélectionné, venir présenter leur projet oralement au lieu et date de convocation du jury qui leur seront indiqués individuellement,
- participer à la remise du prix, au lieu et date qui leur seront confirmés. Les candidats seront avertis individuellement de la date et du lieu de remise du prix,
- finaliser le projet dans l'Incubateur Descartes,
- participer à des manifestations à la demande de l'Incubateur Descartes sur le devenir de leur projet suivant la fin de la période de soutien, afin de permettre son évaluation.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

#### **ARTICLE 10 : Confidentialité**

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent concours s'engagent par écrit à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets.

Aucune information communiquée par les candidats au jury ne pourra être divulguée ou publiée sans l'autorisation expresse des intéressés.

Les candidats peuvent, pour des raisons de confidentialité, récuser jusqu'à trois (3) organisations membres du jury de sélection ou d'audition, si cette information est clairement motivée dans le dossier de candidature.

#### **ARTICLE 11 : Loi informatique et libertés**

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement destiné au jury de sélection du 8 février 2012. Le destinataire des données est l'Incubateur Descartes. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, vous pouvez vous opposer au traitement de ces données et vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Incubateur Descartes, 23 rue Alfred Nobel, 77240 Champs-sur-Marne.



Pour plus d'informations sur la loi "Informatique et Libertés", vous pouvez consulter le site Internet de la CNIL. Les données sont obligatoires pour participer au concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de retrait des données les concernant avant la fin du concours, sont réputées renoncer à leur participation.

#### **ARTICLE 12 : Frais de participation**

Le droit d'accès au concours est gratuit.

Les frais afférents à la présentation de candidature (présentation devant le jury, frais de déplacements, frais de constitution du dossier...) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

#### **ARTICLE 13 : Responsabilité des organisateurs**

L'Incubateur Descartes se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les résultats des délibérations du jury ne peuvent donner lieu à contestation. L'Incubateur Descartes ne pourra être tenu pour responsable si des changements de calendrier ou de disponibilités budgétaires interviennent.

#### **ARTICLE 14 : Droit applicable – Juridiction compétente**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.

### **CALENDRIER RECAPITULATIF**

Ouverture du concours	21/12/2011
Réception des candidatures	31/01/2012
Réception des éléments complémentaires	06/02/2012
Jury de sélection	08/02/2012
Information des candidats shortlistés	09/02/2012
Audition de sélection	15/02/2012
Remise des prix	06/03/2012
Signature de la convention d'incubation	15/03/2012
Décaissement de l'aide financière	31/03/2012



Cette action est cofinancée par le SAN du Val Maubuée, l'Union Européenne, la Région Ile-de-France, et les agences Seine-et-Marne Développement et Descartes Développement